

Lettre hebdomadaire de la CGT Sur l'accord collectif

francetélévisions **1 2 3 4 5 0**

La CGT lance une nouvelle communication, une lettre hebdomadaire pour faire le focus sur un point particulier des accords en vigueur à France Télévisions. Cette initiative vient du constat que beaucoup de salariés ont du mal à connaître leurs droits et que nombre de chefs de service abusent de cette situation.

Qu'il s'agisse de la paye, du temps de travail, de la régulation sociale, de l'égalité professionnelle ou de la nomenclature des métiers, un certain nombre de points font l'objet d'interprétations contraires voire déloyales de la part de la direction. Et malgré les très nombreux problèmes soulevés en commission de suivi, beaucoup d'entre eux restent entiers, d'où la démarche en justice que la CGT a décidé d'engager ([voir ici](#) ↗).

La CGT a signé l'accord collectif après avoir pesé de tout son poids dans la négociation afin de maintenir le plus d'acquis possible. Notre signature était loyale, elle ne nous a pas été extorquée, et nous entendons bien la faire respecter. De même la CGT n'a jamais caché qu'elle chercherait par tous les moyens à améliorer encore l'accord collectif qui n'est qu'une étape dans la construction sociale de l'entreprise unique.

La CGT met toute son influence et son sérieux à améliorer la situation des salariés. Non seulement elle a déjà amélioré de nombreuses dispositions de l'accord comme la reconnaissance de l'évolution de carrière au travers de l'expertise, mais elle agit aussi au sein de la commission de suivi de l'accord collectif, poursuit les négociations sur les dispositions encore inachevées (temps de travail à la fabrication Siège, métiers artistiques) et négocie de nouveaux accords (réforme de la formation professionnelle).

Notre **premier focus** est consacré aux **heures supplémentaires** ([voir ici](#) ↗).

Un sujet houleux, tant certains salariés aux heures ont du mal à se les faire payer. La semaine prochaine ce sera une fiche pratique sur les mesures salariales, celles que certains verront créditées sur leur fiche de paie de février ou de mars.

la CGT,
une force
à vos côtés

Lettres hebdomadaires

N°0 Présentation
N°1 Heures supplémentaires

A venir :

Femmes
Mesures salariales
Formation
Droit de retrait

Frais de mission
Récupérations
RTT
Temps partiel
Contrat de génération
Bulletin de salaire
Discipline

...

